

PROVINCE DE QUÉBEC **SÉANCE ORDINAIRE**
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE **5 NOVEMBRE 2018**
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au 290, rue Principale, le lundi 5 novembre 2018 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2018-11-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 490 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

(ADOPTION)

2018-11-02

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 25 octobre 2018

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE les procès-verbaux des assemblées du 1^{er} octobre et du 25 octobre 2018 soient adoptés tels que rédigés, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 5 octobre 2018 et le 26 octobre 2018 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- De madame Line Bérubé, sous-ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, nous informant que la 22^e édition des prix Hommage bénévolat-Québec est lancée. Ces prix soulignent l'engagement bénévole exceptionnel de femmes et d'hommes de toutes les régions du Québec.
- Madame Solange Isabelle Boutet, présidente de la FADOQ de Saint-Narcisse, nous informe que la FADOQ prendra en charge les cours de danse en ligne, style country, et ce, à partir du mardi 4 décembre prochain.
- De monsieur Marc Croteau, sous-ministre, nous informant de l'entrée en vigueur des nouvelles modalités concernant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et des organismes municipaux.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts financiers des élus municipaux

Le directeur général informe l'assemblée que chacun des membres du Conseil a complété et lui a remis leur formulaire de déclaration des intérêts financiers, tel que requis par l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, lesquels formulaires sont officiellement déposés, séance tenante et consignés aux archives de la municipalité.

MRC des Chenaux, compétence en matière de réseau de télécommunication et de fibres optiques

Les membres du Conseil de la MRC des Chenaux ont adopté la résolution numéro 2018-09-185, déclarant la compétence de la MRC, en matière de télécommunication et de fibres optiques, et que la MRC établira les modalités, conditions administratives et financières relatives à l'application du Code municipal permettant le retrait et permettant l'assujettissement ou le réajustement des municipalités à cette compétence.

(COMMISSION)

Commission de protection agricole du Québec, dossier de monsieur Yvon Brouillette

La commission informe qu'elle a reçu une demande d'autorisation de monsieur Yvon Brouillette et que son traitement doit être suspendu puisqu'une copie complète du document légal établissant la propriété des terrains visés est manquante.

Commission de protection agricole du Québec, dossier des ponceaux du rang Saint-Félix

La commission informe que selon l'orientation préliminaire, les travaux à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'empierrement et l'ensemencement d'une superficie approximative de 900 mètres carrés seraient autorisés.

Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière - Exercice financier 2019

Madame Geneviève Camiré, directrice générale par intérim du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous informe que la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière ont été approuvés, en vertu d'un règlement du gouvernement, en date du 30 octobre 2018, pour l'exercice financier 2019. La proportion médiane sera de 95%, alors qu'elle était à 92% en 2018 et le facteur comparatif sera à 1.05, alors qu'il était fixé à 1.09 en 2018.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 1^{er} octobre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Madame Mariette Jacob, demande de l'information sur les montants concernant les entraides incendie. Monsieur Guy Veillette, maire, explique à l'assemblée le fonctionnement de l'entraide.

2018-11-03

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de novembre 2018 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

(OUVERTURE)

2018-11-04

Ouverture d'un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux concernant des travaux d'asphaltage du rang Sainte-Marguerite et du rang 2 Nord dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2017-2018, Volet- Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

ATTENDU que la municipalité a terminé ses travaux de reconstruction du rang Sainte-Marguerite et du rang 2 Nord dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2017-2018, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local, travaux évalué et autorisé à 875 285\$ et qu'une aide financière maximale de 443 195\$ nous a été accordée;

ATTENDU que les dépenses en lien avec la reconstruction du rang Sainte-Marguerite et du rang 2 Nord sont payables par le règlement d'emprunt numéro 2018-01-535, en mars prochain, et qu'une partie de ses dépenses sont payables à 50% par le programme AIRRL;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil contracte, auprès de la Caisse populaire de la Moraine, un prêt à demande, n'excédant pas 875 285\$;

QUE le Conseil accepte l'offre de la Caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux pour son emprunt temporaire, à un taux variable, au taux préférentiel, les intérêts étant payables mensuellement ;

QUE le Conseil mandate messieurs Guy Veillette, maire et Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité, pour signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de prêt avec la Caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux.

Adoptée à l'unanimité.

2018-11-05

Montant accordé annuellement à monsieur Guy Trépanier pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel

ATTENDU que monsieur Guy Trépanier travaille régulièrement à l'extérieur du garage municipal en période estivale;

ATTENDU qu'à l'occasion, monsieur Trépanier a besoin d'un téléphone sur le chantier pour, soit avoir de l'information ou passer certaines commandes ;

ATTENDU qu'en période hivernale, lors de la surveillance des chemins publique, monsieur Trépanier a régulièrement besoin de faire des appels téléphoniques aux personnes chargées de faire le déneigement;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

(QUE)

QUE le Conseil accepte de défrayer à 50%, les frais de cellulaire de monsieur Guy Trépanier pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel, sur présentation des pièces justificatives et pour un maximum de 350\$ annuellement.

Adoptée à l'unanimité.

2018-11-06

Mandat à la firme Akifer (anciennement Mission HGE) pour la réalisation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

ATTENDU que nous sommes tenus en tant qu'exploitants d'un réseau de distribution d'eau potable de catégorie 1, de produire un premier rapport d'analyse de la vulnérabilité de nos sources d'eau potable avant le 1^{er} avril 2021;

ATTENDU que monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a demandé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la possibilité de recevoir une aide financière pour la réalisation d'une analyse de vulnérabilité de nos puits municipaux;

ATTENDU que la firme Akifer, connaît bien nos installations et a les compétences nécessaires pour répondre à la demande du MDDELCC, afin que nous recevions l'aide financière nécessaire pour la réalisation d'une analyse de vulnérabilité;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil accepte l'offre de monsieur Sylvain Marineau de la firme Akifer au montant de 500\$ pour la réalisation d'une demande d'aide financière auprès du MDDELCC dans le cadre du programme PPASEP.

Adoptée à l'unanimité.

2018-11-07

Établissement du calendrier des séances du conseil pour l'année 2019

ATTENDU que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant, le lieu le jour et l'heure du début de chacune des séances;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2019, lesquelles se tiendront à la salle multifonctionnelle située au 290, rue Principale à Saint-Narcisse, le lundi, sauf aux mois de juillet et de septembre où elles se tiendront un mardi et débiteront à 19h30 :

14 janvier	4 février
4 mars	1 ^{er} avril
6 mai	3 juin
2 juillet	5 août
3 septembre	7 octobre
4 novembre	2 décembre

(QU'UN)

QU'UN avis public du présent calendrier soit publié par le directeur général, conformément à la loi qui régit la municipalité et qu'il soit inclus dans l'Info municipale du mois de décembre.

Adoptée à l'unanimité.

2018-11-08

Calendrier municipal 2019 - acceptation de l'offre d'imprimerie Gignac Offset

ATTENDU que la municipalité, en collaboration avec la Caisse Desjardins de Mékinac-Des Chenaux, produisait annuellement un calendrier municipal depuis plusieurs années;

ATTENDU qu'à compter de 2019, la Caisse Desjardins de Mékinac-Des Chenaux ne contribuera plus financièrement à la production du calendrier

ATTENDU que la municipalité a reçu une offre pour l'impression de 1050 calendriers municipaux 2019, soit:

- Imprimerie Gignac Offset : 1 437,00\$, taxes en sus;

ATTENDU que la FADOQ de Saint-Narcisse contribuera pour un montant de 250 \$ à la réalisation du calendrier ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch, Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le conseil accepte l'offre de la firme d'Imprimerie Gignac Offset au montant de 1 437,00\$ taxes en sus, pour la production de son calendrier municipal 2019.

Adoptée à l'unanimité.

2018-11-09

Saison hivernale 2018-2019 : adoption de l'horaire et du tarif des semaines de garde

ATTENDU que la politique en vigueur pour assurer un service adéquat en regard de l'entretien des chemins d'hiver passe par la mise sur pied d'un service de garde assuré par les employés municipaux;

ATTENDU qu'il est de la responsabilité des membres du conseil de statuer sur l'horaire proposé pour le service de garde pour la prochaine saison hivernale, lequel service couvrira la période du 16 novembre 2018 à 17h01 au 22 mars 2019 à 17h00;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard, Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil adopte l'horaire des semaines de garde proposé par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général;

QUE cet horaire soit annexé à la page 494 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la prime de disponibilité pour une semaine de garde soit fixée à 150\$ pour la saison 2018-2019.

(QUE)

QU' un véhicule de la municipalité soit mis à la disposition 7 jours sur 7 à nos employés effectuant la garde hivernale pour leurs allers et retours au travail.

Adoptée à l'unanimité.

2018-11-10

Nomination du maire suppléant

ATTENDU que l'amendement à l'article 107 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme stipule que le Maire suppléant ne peut désormais, de façon automatique, remplacer le Maire au Conseil de la MRC ;

ATTENDU que dorénavant, en l'absence du Maire, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, la vacance de son poste, il est remplacé au Conseil de la MRC par un substitut que le Conseil de la municipalité désigne parmi ses membres ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse nomme madame Nathalie Jacob, conseillère au siège numéro 2 de cette municipalité, comme maire suppléante et représentant substitut pour remplacer le Maire pendant son absence, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, pendant la vacance de son poste, pour siéger au Conseil de la MRC des Chenaux.

QUE ce mandat est effectif à compter du 1^{er} janvier 2019 et prend fin, soit pour une période se terminant le 30 juin 2019 ou jusqu'à la nomination d'un successeur.

Adoptée à l'unanimité.

2018-11-11

Comité Consultatif d'Urbanisme, nomination des membres

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 2006-06-399 relatif aux dérogations mineures en matière de zonage et de lotissement ;

ATTENDU que la municipalité a adopté un règlement relatif à la création d'un Comité Consultatif d'Urbanisme, lequel est entré en vigueur le 31 décembre 1981;

ATTENDU que la réglementation stipule que le Comité Consultatif d'Urbanisme est formé de 5 membres permanents nommés par le Conseil, dont 2 membres du Conseil municipal et 3 membres choisis parmi les contribuables résidents dans la municipalité;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil nomme messieurs Denis Chartier et Michel Larivière comme membres du Conseil municipal pour le représenter au sein dudit Comité ;

QUE le Conseil nomme également monsieur Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité, comme membre adjoint au Comité Consultatif d'Urbanisme ;

QUE le Conseil, conformément à l'article 2.1 du règlement numéro 2008-10-429 relatif à l'adoption d'un nouveau règlement sur le Comité Consultatif d'Urbanisme et abrogation des règlements antérieurs, nomme les membres aux sièges suivants et en fixe la date de fin de leur mandat comme suit : **(SIÈGE)**

Siège # 1 : Monsieur René Pronovost, membre permanent, 31 déc. 2019
Siège # 2 : Monsieur René Pinard, membre permanent, 31 déc. 2019
Siège # 3 : Monsieur Roland Gervais, membre permanent, 31 déc. 2019
Siège # 4 : Monsieur Michel Larivière, membre permanent, 31 déc. 2019
Siège # 5 : Monsieur Denis Chartier, membre permanent, 31 déc. 2019
--- : Monsieur Stéphane Bourassa, membre adjoint, 31 déc. 2019

Adoptée à l'unanimité.

2018-11-12

Adoption du règlement numéro 2018-11-543 concernant la gestion contractuelle

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 22 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*;

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 *C.M.* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 25 octobre 2018;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier (ou greffier) mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.* (ou de l'article 573 *L.C.V.*), ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens ;

À CES CAUSES, Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 2018-11-543 soit et est adopté;

QUE le présent règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

(SÉCURITÉ)

2018-11-13

SÉCURITÉ CIVILE – Demande d’aide financière- VOLET 1

ATTENDU que le *Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu’il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d’aide financière offert par l’Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la municipalité atteste avoir maintenant complété l’outil d’autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu’elle juge nécessaire d’améliorer son état de préparation aux sinistres;

À CES CAUSES, Il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE la municipalité présente une demande d’aide financière à l’Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s’engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d’une valeur d’au moins 900\$;

QUE la municipalité autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d’aide financière et atteste que les renseignements qu’il contient sont exacts.

Adoptée à l’unanimité.

2018-11-14

SÉCURITÉ CIVILE – Demande d’aide financière- VOLET 2

ATTENDU que le *Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu’il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d’aide financière offert par l’Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la municipalité atteste avoir maintenant complété l’outil d’autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu’elle juge nécessaire d’améliorer son état de préparation aux sinistres;

À CES CAUSES, Il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

(QUE)

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

QUE la municipalité autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité.

2018-11-15

Demande à la Sûreté du Québec pour la signature d'un protocole d'entente concernant les antécédents judiciaires, entre la municipalité de Saint-Narcisse et la Sûreté du Québec

ATTENDU que la municipalité chapeaute le Centre des loisirs de Saint-Narcisse, le Camp de jour pour la période estivale, la Maison des jeunes et différentes activités organisées par des personnes bénévoles;

ATTENDU que les candidats retenus pour un poste, rémunérés ou bénévoles sont appelés à œuvrer auprès de personnes vulnérables;

ATTENDU qu'une personne vulnérable est une personne qui, en raison de son âge, d'une déficience ou d'autres circonstances temporaires ou permanentes, est en position de dépendance par rapport à d'autres personnes ou court un risque;

ATTENDU que toute personne bénévole ou rémunérée oeuvrant ou appelée à œuvrer auprès de personnes vulnérables doit demander une « Vérification des empêchements des candidats appelés à œuvrer auprès de personnes vulnérables » ;

À CES CAUSES, Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse demande à la Sûreté du Québec la signature d'un protocole d'entente concernant les demandes renseignements d'antécédents judiciaires.

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et madame Tania Imhof, secrétaire trésorière adjointe à signer et récupérer la (les) feuille(s) de consentement(s) à la vérification et les réponses des vérifications d'antécédents judiciaires.

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente entre la municipalité et la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2018-11-16

Acceptation de la soumission pour la fourniture de sel de déglacage livré à Saint-Narcisse pour la saison 2018-2019

ATTENDU que la municipalité doit s'approvisionner de sel de déglacage pour l'entretien de ses routes en saison hivernale; **(ATTENDU)**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire obtenir les services d'un entrepreneur afin d'obtenir la fourniture d'environ 250 tonnes métriques de sel de déglacage, livré à la municipalité de Saint-Narcisse;

ATTENDU que la municipalité a demandé un prix sur invitation à 4 entrepreneurs dans le domaine de fourniture de sel de déglacage;

ATTENDU que les prix soumis à la tonne métrique sans les taxes pour **environ 250 tonnes métriques** sont de :

- Sel Frigon inc. :	88,78\$/t.m.
- Sel Warwick :	109,95\$/t.m.
- Sel Windsor Ltée	Pas soumissionné
- SEBCI	Pas soumissionné

ATTENDU que la soumission soumise par la compagnie Sel Frigon inc. est conforme et a le prix, le plus avantageux soit de 88,78\$/t.m., taxes en sus, pour un total d'environ 22 197\$\$, taxes en sus, pour les travaux précités;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le Conseil accepte le prix soumis par la compagnie Sel Frigon inc. au montant de 88,78\$/t.m., taxes en sus, pour la fourniture d'environ 250 tonnes métriques de sel de déglacage, livré à Saint-Narcisse pour la saison 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité.

2018-11-17

Montant horaire, accordé à monsieur Jocelyn Cossette pour la réalisation des travaux de peinture de la bibliothèque municipale

ATTENDU que les membres bénévoles de la bibliothèque nous ont mentionné qu'il serait apprécié de changer le décor de la bibliothèque;

ATTENDU que des travaux de peinture sont nécessaires, afin de donner un éclat nouveau à notre bibliothèque municipale;

ATTENDU que monsieur Jocelyn Cossette a offert ses services pour repeindre la bibliothèque à un taux horaire de 15\$ de l'heure;

ATTENDU que monsieur Cossette a déjà réalisé des travaux pour la municipalité et qu'il est très minutieux;

ATTENDU que la municipalité avait prévu un montant pour le réaménagement de la bibliothèque municipale à même son budget 2018;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

(QUE)

2018-11-20

Félicitation à madame Sonia Lebel, députée du comté Champlain et ministre de la Justice

ATTENDU que des élections provinciales ont eu lieu en octobre dernier;

ATTENDU que madame Sonia Lebel, membre de l'équipe de la Coalition Avenir Québec (CAQ) a été élue à titre de députée du comté de Champlain;

ATTENDU que lors la visite de madame Lebel en mai dernier, les membres du Conseil ont été charmés par son écoute, son ouverture d'esprit et par les valeurs pour lesquelles elle voulait s'investir;

ATTENDU que les membres du Conseil voient en madame Lebel, une femme inspirante qui saura défendre les intérêts de la population équitablement;

ATTENDU que les membres du Conseil sont fiers de la nomination de madame Lebel à titre de ministre de la Justice, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de la condition féminine;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyée par monsieur Michel Larivière
Et résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse **FÉLICITE** sincèrement madame Sonia Lebel, élue députée du comté de Champlain lors de l'élection provincial et pour sa nomination à titre de ministre de la Justice, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de la condition féminine.

Adoptée à l'unanimité.

2018-11-21

Remerciement à monsieur Pierre-Michel Auger

ATTENDU que monsieur Pierre-Michel Auger, membre du Parti Libéral, a été élu à titre de député du comté Champlain en 2014 :

ATTENDU que depuis 2014 monsieur Auger a été un fier porteur des dossiers de notre municipalité auprès des instances gouvernementales;

ATTENDU que plusieurs des dossiers portés par monsieur Auger ont eu des réponses positives à l'égard de la municipalité de Saint-Narcisse;

ATTENDU que monsieur Pierre-Michel Auger était avant tout un être humain à l'écoute et très engagé auprès de la population;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyée par monsieur Daniel Bédard
Et résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Narcisse **REMERCIE** sincèrement monsieur Pierre-Michel Auger et toutes son équipe pour leur implication et dévouement envers la population Narcissoise au cours des dernières années.

Adoptée à l'unanimité.

(DEUXIÈME)

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Micheline Thibeault, demande au conseil pourquoi le rang 2 nord était encore fermé la semaine dernière, monsieur Stéphane Bourassa, directeur général explique à l'assemblée que des travaux de reconstruction de ponceaux était nécessaire pour détourner les eaux pluviales et que le rang 2 est maintenant ouvert à la circulation.

2018-11-22

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 9 h00.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général